Fédération sociétés d'études

Le Lien Syndical

Bulletin d'information de la fédération Cgt des Sociétés d'Études

UNION NETWORK INTERNATIONAL

N° 437 NOVEMBRE 2013 - MENSUEL - 1 €URO

263 rue de Paris - case 421 - 93514 Montreuil cedex - **Tél. : 01 55 82 89 41/ 44 - Fax : 01 55 82 89 42**
E-Mail : fsetud@cgt.fr - Site internet : www.soc-etudes.cgt.fr

Edito

La CGT a lancé une campagne sur la question du « coût du capital ». C'est d'ailleurs en ce sens que la fédération a consacré une demie journée à cette problématique.

Les récentes déclarations du MEDEF sont une charge vigoureuse contre le monde du travail. Décomplexé depuis fort longtemps, il n'hésite plus à remettre en cause les acquis conquis par la lutte des salariés. Il est effectivement loin le temps où ce patronat qui avait collaboré ouvertement avec les régimes vichystes et nazis se faisait oublier. Aujourd'hui, certainement avec un esprit revanchard, il tente de nous imposer sa vision de la société où le travail serait trop coûteux, la pression fiscale insupportable, le Code du Travail et la réglementation trop importants. Et dans ce cadre, le gouvernement leur donne satisfaction. Le projet de loi sur les retraites et l'ANI en est le meilleur exemple.

Le salarié est une simple variable d'ajustement et le travail est bel et bien dévalorisé au profit du capital. C'est donc bien au coût du capital qu'il faut s'attaquer et non à celui du travail ... seul créateur de richesse.

Cela permettrait d'investir pour répondre aux besoins et aux attentes des salarié-e-s, d'augmenter les salaires, de créer des emplois et de réduire les déficits de la Sécurité Sociale.

Cette bataille sur le coût du capital, nous devons la mener sans concession, dans toute les entreprises. Pour ce faire, plusieurs matériels sont à ta disposition dans les Unions Locoales et la fédération va éditer un FORM'ACTION et une brochure afin d'aller au débat avec les salariés. Cela devrait nous permettre en même temsp d'aller à la syndicalisation et de construire de nouvelles syndicales.

Sommaire

Infos pratiques / Chiffres clés . . . . . **p. 2**

Comptes-rendus de nos branches :

Bureaux d'études techniques . . . . . **p. 3**
Administrateurs judiciaires . . . . . **p. 4**
Prestataires de service . . . . . **p. 5**

Publicité :

MACIF . . . . . **p. 6**

Formation professionnelle :

Non négociation du 21 novembre . . . . . **p. 7**

Communiqués de presse :

Euriware . . . . . **p. 8**
Socotec . . . . . **p. 9**
Steria . . . . . **p. 10**

Publicité :

CREPA . . . . . **p. 11**

Journées d'études

Notre planning. . . . . **p. 12**

Imprimé par nos soins - CPPAP n° 1107 S 06293 - ISSN : 0220 - 9712 - Directeur de la publication : Noël Lechat -
Maquette : Laïla Ferhati - % Attac

Infos pratiques

Représentativité : Quand peut-elle être évaluée !

Depuis la loi du 20 août 2008 se posait la question de savoir si la représentativité syndicale pouvait être remise en cause dès lors que l'un des critères cumulatifs édictés par l'article L.2121-1 du Code du travail n'est plus respecté. La Cour de cassation vient de répondre à cette question par un arrêt datant du 14 novembre dernier[1].

La Haute cour a donc posé le principe que dès lors que les critères de représentativité sont remplis au jour des élections, ceux relatifs à l'influence, aux effectifs d'adhérents et aux cotisations, à l'ancienneté et à l'audience électorale restent acquis jusqu'aux élections suivantes, selon l'arrêt précité. Par cette décision, la cour a fait le choix d'une relative stabilité, en posant pour principe que :

- *« les critères tenant au respect des valeurs républicaines, à l'indépendance et à la transparence financière doivent être satisfaits de manière autonome et permanente »*. Ce qui signifie que dès lors qu'après les élections, l'un ou l'autre de ces critères vient à faire défaut, la représentativité du syndicat pourra être attaquée ;

- *« les critères relatifs à l'influence prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience, aux effectifs d'adhérents et aux cotisations, à l'ancienneté dès lors qu'elle est au moins égale à deux ans et à l'audience électorale dès lors qu'elle est au moins égale à 10 % des suffrages exprimés, font l'objet, dans un périmètre donné, d'une appréciation globale pour toute la durée du cycle électoral »*. À l'inverse du premier groupe de critères, ces derniers, dès lors qu'ils sont remplis au moment des élections, ne sont donc plus susceptibles de remise en cause avant les élections suivantes.

Déjà en début d'année, la Haute juridiction avait déjà posé pour principe que *« la représentativité des organisations syndicales, dans un périmètre donné, est établie pour toute la durée du cycle électoral »*[2]. Il s'agissait alors de consacrer l'absence d'incidence d'élections partielles intervenant en cours de cycle, celles-ci n'ayant pas à donner lieu à un nouveau calcul de représentativité.

Si le maintien de la représentativité pendant toute la durée du cycle électoral reste le principe, il est à noter que la Cour de cassation y apporte un tempérament avec l'arrêt du 14 novembre, dans l'hypothèse où l'un ou l'autre des critères tenant au respect des valeurs républicaines, à l'indépendance et à la transparence financière viendrait à manquer.

Une autre exception a par ailleurs déjà été dégagée par la jurisprudence : la représentativité acquise par un syndicat peut être perdue par ce dernier en cours de cycle, en cas de désaffiliation (volontaire ou forcée) de la confédération ou de l'union sous l'étiquette de laquelle il s'était présenté aux dernières élections[3]. La représentativité reste néanmoins acquise à la confédération[4].

---

[1] Cf. Cass. Soc., 14 novembre 2013, n° 12-29.984.

[2] Cf. Cass. Soc., 13 février 2013, n° 12-18.098.[3] Cf. Article 4 de l'avenant du 20 juin 2020 relatif aux salariés des centres d'appels non intégrés.

[3] Cf. Cass. Soc., 28 novembre 2012, n°12-14.528.

[4] Cf. Cass. Soc., 28 novembre 2012, n°12-14.528.

Chiffres clés

SMIC
Depuis le 1er janvier 2013
mensuel 151,67 heures
1 430,25 € brut (9,43 €/h.)

Plafond de la Sécurité sociale
au 1er janvier 2013
3 086 €

Indice des prix INSEE 2012
+ 2 % en un an

CCN Bureaux d'études
(au 1er janvier 2012)
Valeur du point
IC : 19,81 €
ETAM : Valeur du point : 2.83
Partie fixe : 806 €

Prestataires de services
(au 1er janvier 2012).
Valeur du point : 3,32 €

Experts Automobiles
(au 1er octobre 2012)
1er salaire de la grille : 1 425,70 €

Experts comptables
(au 1er octobre 2012)
valeur de base : 102 €
Valeur hiérarchique : 63,50 €

Avocats
(**au 1er janvier 2013**)
Valeur du point : pour 35 h
Coef. 207 : 1 451,00 €
Coef. 215 : 1 492,00 €
Coef. 225 : 1 1524,00 €
Avocats à la Cour de Cassation
(au 1er janvier 2012)
Valeur du point 14,81 €

Huissiers
(au 1er janvier 2013).
Valeur de référence : 5,58 € pour les 262 premiers points.
Valeur complémentaire : 5,49 € pour ce qui dépasse les 262 premiers points.

Greffes des tribunaux de commerce
(au 1er mai 2013)
Valeur du point : 4,92 €

Notariat
(au 1er mars 2013).
Valeur du point : 13,09 € (pour 35 heures)

Commisaires Priseurs
(au 1er janvier 2013).
Valeur du point : 8,79 €

Dans nos branches

Compte rendu de la commission paritaire de négociation du 19 novembre 2013

Bureaux d'études techniques

Les points abordés lors de cette réunion :

Les salaires

Le patronat a expliqué que du fait de la crise, il ne pouvait pas proposer pour le moment une augmentation des minima. La concurrence des pays en bas salaire, la tension sur les prix serait autant d'éléments à prendre en considération. Chacune des organisations syndicales se sont positionnées.

→ CFDT - Continuer la négociation sur les classifications,
→ CFTC - Les primes, le 13ème mois… ne doivent entrer dans le calcul du salaire minima,
→ CGC - idem,
→ FO - La négociation sur les salaires doit avoir lieu même si en parallèle doit se dérouler une négociation sur les classifications,
→ CGT - 1700 € en entrée de grille et le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale pour le 1er niveau cadre.

Notre appréciation :

Deux éléments à retenir. La crise a bon dos dans notre secteur. La réalité est pourtant bien différente. Ainsi dans les secteurs des bureaux d'études, le chiffre d'affaires continue sa progression, le taux de marge brut ne faiblit pas et ce secteur reste profitable (EBE/CA). Il est vrai que le capital capte une part de plus en plus grande de la valeur ajoutée. Concernant le numérique, les entreprises résistent plutôt bien.

Mais le plus important reste le salaire dont a besoin le salarié pour vivre, être motivé et être sans cesse innovant. La reconnaissance du travail passe par une rémunération en adéquation avec les qualifications.

La complémentaire santé

La séance a été houleuse. Dans un premier temps le patronat a expliqué qu'il ne pouvait pas négocier du fait d'un environnement juridique non stabilisé. Il fallait donc attendre la promulgation de la loi finance de la Sécurité Sociale qui permettrait d'y voir plus claire. Devant le tollé des organisations syndicales, le patronat a été obligé de proposer une méthode de travail pour la négociation, à savoir :

- Un projet d'accord sur la norme. En fait, l'accord en tant que tel, articulant les dispenses, les bénéficiaires…

- Le panier de soins et les éléments relatifs aux prestations et aux taux.

Deux textes seront envoyés avant le 6 décembre pour des remarques avant le 11 décembre.

Notre appréciation :

Le patronat a assuré, à plusieurs reprises, vouloir un accord de branche. Pourtant rien n'est moins sûre. Et de toute façon, au regard des discussions que nous avons déjà eu sur le sujet dans la branche, l'accord devrait être et sans aucune contrainte pour l'employeur. Le salarié lui n'aura pas d'autre choix que de payer l'absence de « solidarité » dans la branche.

Le forfait jour

La question qui est posée à l'ensemble des signataires est la sécurisation juridique de l'accord de branche sur le temps de travail. Il ne s'agit, bien sûre, pas de la sécurisation juridique du point de vue des salariés.

A l'évidence, il semble bien que même un accord signé ne permet pas d'avoir des positions communes entre les signataires. Ainsi le patronat s'est opposé à la mise en œuvre d'une étude juridique paritaire commune sur la question. Mais peu à peu, il a fini par céder à la condition qu'il ne porte pas ce projet d'étude. En effet, celui-ci nous a affirmé avoir déjà fait faire l'étude et que l'avenant proposé sur le forfait jour en procède pour partie.

Notre appréciation :

Pour le moment, c'est le jackpot pour les salariés qui font requalifiés leur contrat de travail au regard de la jurisprudence en la matière. Le débat de cette journée a montré s'il en été besoin que les visions de ce qui pourrait être touché par le forfait jour est loin de faire l'unanimité. Et à ce stade, il est claire que le patronat à une volonté évidente d'entraîner derrière lui un certain nombre d'organisations syndicales au nom du dialogue social dans la branche. La CGT continuera à faire en sorte que les salariés fêtent Noël avant Noël.

Dans nos branches

Compte rendu de la commission paritaire du 7 novembre 2013

Administrateurs et mandataires judiciaires

La complémentaire santé

L'accord a été bouclé pour l'essentiel lors de la réunion de la dernière commission paritaire. Il reste bien entendu quelques corrections futures à y apporter au regard de la parution des décrets. Mais, en tout état de cause, cela ne devrait en rien modifier la nature et le taux des prestations.

Ainsi, après avoir présenté un projet d'accord dont les membres de la commission ont fait leur, la CGT a proposé un cahier des charges reprenant les grandes lignes de cet accord. La discussion a donc traité de ce cahier des charges.

Il doit de s'adresser aux institutions de santé prévoyance afin d'avoir un taux de cotisation globale. Dans ce cadre et dans la plus grande transparence, plusieurs prestataires ont été choisis paritairement.

Ce cahier des charges s'articule autour de :

⇨ La présentation du prestataire tant du point de vue de son activité que du partenariat dans lequel s'inscrit sa proposition.
⇨ La couverture santé. Ce chapitre articule un point sur la démographie propre à la profession, les conditions tarifaires (bénéficiaires, suspension du contrat de travail, maintien de la garantie en cas de rupture du contrat de travail, les garanties tant pour leur nature que leur taux, l'ajustement des cotisations et la clause de garantie de cotisation).
⇨ Les différents types de gestion (adhésion, prestation, techniques et financières).
⇨ La qualité du service rendu.
⇨ Les informations.

Les prestataires se doivent de répondre scrupuleusement à l'ensemble des questions posées le choix étant fondé sur les réponses données. Pour ce faire, les membres de la commission paritaire ont jusqu'à la fin du mois pour donner leur avis définitif sur le cahier des charges. Celui-ci sera envoyé aux prestataires dans la première semaine de décembre.

Notre appréciation :

Encore une fois, la volonté politique des acteurs de la branche de faire avancer à grands pas ce nouveau dossier montre, s'il en était besoin, la vivacité du dialogue social dans cette branche.

Certes, il reste une question de fond sur l'accord, mais dont la réponse appartient au législateur, à savoir la réécriture du L912-1 du Code de la Sécurité Sociale.

En effet, c'est de cette réécriture dont dépend pour une large part le niveau de solidarité possible dans une branche ? En fait, derrière ce débat est posé la problématique de la « marchandisation » de la santé et de la capacité de construire des normes dans les branches.

RESULTATS DES ELECTIONS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS NOS ENTREPRISES AU 1er TOUR :

AMADEUS FRANCE
CGT : 36,37 % - CFDT : 32,03 % - CGC : 29,34 %

EURIWARE
CGT : 31,39 % - FO : 20,20 % - CFDT : 35,71 % - CGC : 12,70 %

SEDI
CGT : 56,93 % - CFDT : 9,34 % - FO : 15,71 % - Syndicat SEDI : 16 %

TPG-IT
CGT : 15,38 % - CFTC : 24,52 % - CGC : 60,10 %

T-SYSTEMS
CGT : 37,97 % - CGC : 33,69 % -- CFDT : 14,44 % - FO : 13,90 %

VEOLIA WATER INFORMATION SYSTEMS
CGT : 28 % - CFDT : 12,74 % - Sans étiquette : 59 %

!! FELICITATIONS !!

Dans nos branches

Compte rendu de la commission mixte paritaire du 19 novembre 2013

Prestataires de services

Prise de décision et vote sur le redressement des comptes de la prévoyance conventionnelle de branche

La délégation patronale a proposé le plan de redressement suivant :

• Mise en place d'un audit des comptes de l'opérateur qui couvre les risques en prévoyances (GMP). Celui-ci étant financé par l'association du paritarisme, et réalisé par le Cabinet WINTER & ASSOCIES.

• Augmentation du taux de cotisation pour le porter à 1,10%, au lieu des 0,8% actuels, tout en conservant le même niveau de garanties. Cette hausse étant répartie à part égale entre les salarié-e-s et les employeurs.

• Instauration d'une clause de revoyure après le rendu des conclusions de l'audit demandé.

Les représentants CGT ont entendu la proposition patronale mais rappelle que leurs yeux la hausse des arrêts maladie de longue durée (supérieur à 3 mois) sont principalement dû aux mauvaises conditions de travail pratiqués dans la branche. Voilà pourquoi ceux-ci demande la prise en charge par les employeurs de l'intégralité de la hausse de cotisation et la mise en place d'une réflexion sur les conditions de travail et la pénibilité dans la branche dès 2014. Cette dernière proposition est d'autant plus importante qu'elle est la seule solution pour permettre de sauvegarder sur le long terme notre système de prévoyance. Nous ne pouvons pas nous contenter simplement de constater l'augmentation du nombre de personnes prises en charge sans jamais nous poser la question du pourquoi.

La CFDT indique qu'elle n'est pas opposée à un audit des comptes, mais rappelle que la proposition patronale est inférieure aux taux nécessaire à l'équilibre de notre régime.

La CFE-CGC n'a pas d'avis sur la proposition patronale qui comme l'a indiqué la CFDT ne résout pas le problème d'équilibre du régime. Elle souhaite tout comme la CGT qu'il soit étudié sérieusement les raisons de la hausse exponentielle des personnes en incapacité temporaire.

FO est sur la même revendication que la CGT, tant sur la prise en charge de la hausse de cotisation que sur l'importance d'une étude de cause de cette « dérive ».

Face à ce front uni des représentants des salarié-e-s, la délégation patronale a renouvelé sa proposition initial et l'assortissant d'une menace de dénoncer l'avenant n°3 du 1er juillet 2010 relatif à l'accord du 13 août 1999 relatif à la prévoyance, qui instituait un taux réduit de cotisation à 0,88%. Par ailleurs, elle refuse tout audit sur les causes amènent à cette hausse importante des incapacités temporaires de longue durée.

Face à ce « chantage » patronal, l'ensemble des organisations syndicales ont refusé la position patronale qui ne résoudra en rien la problématique actuellement rencontrée par notre régime de prévoyance.

La délégation patronale fait savoir qu'elle va faire circuler un projet d'avenant sur la base de sa proposition et que cela sera à chacun de prendre ses responsabilités.

Ordre du jour de la prochaine réunion prévue pour le 17 décembre 2013

• Proposition de signature de l'avenant prévoyance
• Demande d'extension du champ de la convention collective
• Retour sur les propositions faites pas les organisations syndicales de salarié-e-s

“Les maladies d’aujourd’hui ne doivent pas constituer les profits de demain”

Gérard Andreck, Président du Groupe Macif.

“La santé n’est pas un coût, mais un investissement pour l’avenir”

Jacques Chemarin, Président de Macif-Mutualité.

Le Groupe Macif, attaché au Droit universel à la santé et au régime obligatoire de la Sécurité Sociale, défend, avec sa mutuelle Macif-Mutualité, une complémentaire santé qui allie l’utilité sociale à l’efficacité économique, en respectant le principe du « juste soin au juste coût ».

Aussi, sans actionnaires à rémunérer, Macif-Mutualité s’engage au quotidien sur ses valeurs de non lucrativité et de non sélection des risques en complémentaire santé, pour tous, quels que soient l’âge* ou la situation, en tout point du territoire.

À l’heure où le capitalisme financier montre ses limites, le Groupe Macif n’aura de cesse de défendre son modèle mutualiste de santé, porté par Macif-Mutualité, pour favoriser l’accès aux soins à tous et une cotisation adaptée aux moyens de chacun.

* Dans les conditions de souscription fixées aux contrats.

Plus que jamais, la solidarité est une force.

MACIF

LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE

Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIES DE L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d’assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.

Formation professionnelle

Extrait de la revue de presse Centre-Inffo suite à la non négocation du 21 novembre 2013

Négociation interprofessionnelle

« Pour sortir de l'ornière, il faut que le Medef cède » :

« Le Medef a estimé qu'il ne voyait pas la nécessité d'une séance de négociation de remplacement. En même temps, il n'est pas sûr de pouvoir déboucher sur un accord en deux dates », a expliqué Catherine Perret, chef de file de la négociation pour la CGT, au Quotidien de la formation jeudi 21 novembre. La séance de négociation prévue hier avait été annulée la veille en raison d'une profonde divergence de vues entre le Medef et la CGPME, cette dernière ayant fait parvenir aux autres négociateurs son propre projet d'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle, face à celui du Medef et de l'UPA (voir notre édition d'hier).

Démarrée le 25 septembre, la négociation doit se terminer le 12 décembre, ce qui laisse peu de temps pour rapprocher les positions antagonistes des deux organisations patronales. La syndicaliste voit d'autres enjeux que la formation professionnelle crisper le débat : *« la CGPME joue extrêmement gros sur cette négociation : supprimer le 0,9 % la priverait de ressources »*, analyse-t-elle, tout en faisant aussi remarquer que cette négociation se fait dans le cadre de la discussion sur la représentativité patronale, qui doit être intégrée dans le texte de loi sur la réforme de la formation, où se joue la répartition entre les organisations patronales.

« Dans cette histoire, ce sont les salariés qui font les frais des dissensions entre les organisations patronales. Pendant ce temps, on ne se préoccupe pas de leurs besoins de formation », s'insurge-t-elle. Elle note par ailleurs que les organisations syndicales et la CGPME ne veulent pas de la suppression de la contribution obligatoire des entreprises. « Cela va dans le sens de plus de mutualisation, le mandat important donné par la lettre de cadrage du gouvernement. Le Medef est la seule organisation qui ne le respecte pas. La proposition de la CGPME n'est pas la nôtre, elle est vue du côté d'une organisation patronale. Mais elle est responsable. Celle du Medef, c'est de l'idéologie. Pour sortir de l'ornière, il faut que le Medef cède. »

Dans un communiqué de presse du 21 novembre, la CGT a rappelé qu'elle voulait que soient maintenues une obligation de financement et une mutualisation de haut niveau pour dégager les moyens d'une politique nationale interprofessionnelle. Elle indique également que les participants à la négociation, à l'exception du Medef, *« ont marqué leur volonté de construire et d'améliorer le système de formation professionnelle dans l'état d'esprit qui a permis les accords unanimes de 2003 et 2009 ».*

PROGEXA
Groupe ACS SIGMA

Offres d'emploi Paris

Cabinet d'expertise comptable et CHSCT au service exclusif des représentants du personnel (25 collaborateurs) recrute :

www.progexa.fr

CONSULTANT CONFIRME EN DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FINANCIER ET SOCIAL H/F

Disponibilité immédiate

Trois années au moins d'expérience de chargé de mission en direction des comités d'entreprise.

Intégré à une équipe pluridisciplinaire vous aurez pour mission de réaliser seul ou en équipe les différentes missions de notre cabinet.

RESPONSABLE DE MISSION EN DIRECTION DES COMITES D'HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL H/F

Disponibilité immédiate

Vous disposez d'une expérience de 5 à 10 ans en expertise Projet et Risque grave.

Intégré au pôle Expertises CHSCT, vous aurez pour mission d'instruire et de réaliser en équipe pluridisciplinaire des missions d'expertise auprès des CHSCT.

POUR NOUS CONTACTER : **PROGEXA — 70 rue d'hautpoul — 75019 Paris**
accueil@progexa.fr
Téléphone : 01 53 38 92 10 - Fax : 01 53 38 92 24

CGT EURIWARE

Communiqué de Presse de la CGT Euriware

MOBILISATION LE 29 NOVEMBRE POUR LE PROJET ALTERNATIF DE LA CGT

28 novembre 2013

La CGT AREVA et la CGT Euriware renforcée par son succès aux élections professionnelles de la semaine dernière, tout comme une majorité de salariés du groupe, ne sont toujours pas convaincues de l'utilité de la vente de la filiale informatique du groupe.

Cette cession (longtemps nommée par AREVA sous le terme de partenariat) n'est pas justifiée par un besoin économique, pas plus que par un besoin technique…

Depuis le début du dossier la direction d'AREVA annonce sa volonté de transparence et de maintien d'un haut niveau de sécurité alors, qu'elle a depuis le début du processus, distillé les informations aux salariés par petites tranches savamment dosées ne permettant à leurs représentants de travailler efficacement sur tout autre projet que celui choisit par le grand chef de la DSI AREVA.

Contrairement à d'autres, nous avons compris que le projet de vente d'EURIWARE à la multinationale CAP GEMINI ne permettait même pas la négociation d'un accord passerelle pour pallier aux différences de statut. **Même ça AREVA l'a vendu… Par contre la CGT propose un autre projet**

POURQUOI ? Parce que nous considérons (et ce n'est pas que des mots pour nous) que la sécurité pour le groupe AREVA est réellement et concrètement vitale. L'informatique fait partie des éléments sensibles dont la sécurité ne peut pas être traitée avec un simple contrat commercial censé tout border.

La CGT AREVA après un travail d'analyse et de perspectives propose un projet dont l'avantage majeur est que l'Etat, actionnaire d'AREVA, CEA, EDF, GDF-SUEZ assurera réellement le contrôle et la sécurité de l'informatique pour l'ensemble des groupes industriels de l'énergie. C'est à ce prix qu'on pourra parler de sécurité de tous les systèmes informatiques.

Ce projet alternatif porté par la CGT EURIWARE et la CGT AREVA *(en collaboration avec les fédérations CGT Mines Energies et Bureaux d'Etudes, ainsi que les unions départementales CGT des bouches du Rhône, de la Manche et de la Savoie)* pourrait être selon nous la première pierre d'un pôle public de l'énergie. Pour affiner son projet et notamment pour avoir recours à des experts, la CGT demande un moratoire de la décision de vente de 3 mois. La balle est dans le camp d'AREVA et des ministères.

Ce vendredi 29 novembre, les directions d'AREVA, d'Euriware et de Capgemini seront reçues à la Préfecture de Savoie, en présence des parlementaires locaux. Comme à Cherbourg, il y a deux semaines leur discours faussement rassurant sera distillé pour tenter de convaincre les responsables politiques savoyards.

C'est pour cette raison que demain nous appelons tous les salariés Euriware à faire grève et à se rassembler avec les citoyens soucieux de la sécurité et de la sureté du nucléaire, de 11h00 à 15h00, devant les grilles de la Préfecture Place Caffe à Chambéry, pour dire **NON à la cession à un groupe international de la filiale informatique d'AREVA, OUI au projet alternatif de la CGT qui leur sera exposé à cette occasion**.

Nous avons déjà le soutien de la Députée Maire de Chambéry, Bernadette LACLAIS, qui œuvre depuis plusieurs semaines pour nous obtenir un rendez-vous en Préfecture avec les élus locaux, mais également avec les représentants du gouvernement et plus particulièrement du Ministère du Redressement Productif.

Une première rencontre semble se dessiner lundi 02 décembre à 16h30, à Chambéry. Nous pourrons alors y exposer officiellement notre projet.

Cfdt: SECTION SYNDICALE SOCOTEC FRANCE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFE CGC

Syndicat CFTC
La Vie à Défendre

la cgt

communiqué de presse

SOCOTEC EN GREVE le lundi 2 décembre 2013
Pour garantir les Droits des salariés et la Sécurité des personnes.

La Direction de SOCOTEC :

- Dénonce les conventions collectives du bâtiment appliquées de façon volontaire depuis plusieurs décennies
- Ne veut plus appliquer les salaires minimas de branche, la seule obligation sera le SMIC
- Impose l'individualisation des salaires pour la grande majorité des salariés.
- Impose aux salariés des conditions de travail de plus en plus déplorables, face aux exigences financières devenues le seul objectif !
- Impose des charges de travail excessives, incompatibles avec les rôles de préventeur, la responsabilité pénale des salariés et la protection de la population
- A imposé un accord d'intéressement avec un seuil de déclenchement quasi inatteignable
- A imposé un accord de participation nettement revu à la baisse (-20%)
- Supprime les primes d'ancienneté pour les salariés embauchés après 2012, gel pour les autres
- Refuse le dialogue social, en affirmant vouloir prendre des décisions unilatérales donc sans consultation des représentants du personnel.

.

De 2009 à 2012, SOCOTEC était détenue par Qualium (société financière) qui a revendu avec une forte plus-value l'entreprise à COBEPA, société d'investissement Belge.

Depuis 2008, les résultats de SOCOTEC France sont excellents, mais jamais suffisants. La pression financière des LBO successifs est de plus en plus importante.

Dans le cadre de nos missions, la sécurité des personnes et du public est aujourd'hui affectée. Les salariés de SOCOTEC sont inquiets et craignent pour leur avenir.

Aujourd'hui, excédés par ces pratiques abusives, les salariés de SOCOTEC décident de faire grève et descendent dans la rue pour afficher leur mécontentement !

Les salariés veulent un partage équitable du fruit de leur travail, une société responsable, une politique d'entreprise à long terme, à visage humain, avec un vrai cœur de métier, au service des institutions et de la population !

COMMUNIQUE DE PRESSE 14 NOVEMBRE 2013: LA CGT STERIA CONTRE LES SUPPRESSIONS D'EMPLOI A STERIA !

La Direction de STERIA a décidé de s'attaquer aux salarié-e-s. Elle profite du contexte actuel, fait de plan de licenciements, d'accords de compétitivité.

STERIA, faut-il le rappeler, fait partie du désormais célèbre groupement ECOMOUV qui doit ponctionner 250 Millions d'Euros chaque année sur le budget public. STERIA, faut-il le rappeler fait partie du gotha des SSII en Europe. STERIA n'est pas à proprement parler une très petite société à la merci d'un carnet de commandes défaillant, et vient de gagner son plus gros contrat en Angleterre (1 Milliard d'Euros).

Alors que le chiffre d'affaires en augmentation constante depuis 2008, si l'on excepte 2009 qui coïncidait avec la crise des « subprimes», subirait un léger tassement en 2013 [il resterait cependant supérieur à celui de l'année 2011], la Direction s'engage dans un processus de restructuration invoquant une chute de sa rentabilité financière. Malgré le contexte de crise, dont les salarié-e-s ne sont pas les auteurs, Steria propose de retrouver à marche forcée des taux de rentabilité financière supérieurs à ce qu'ils seraient en période normale.

Steria avait essayé à 2 reprises déjà de renégocier à la baisse les accords sur le temps de travail. Seule une organisation syndicale avait accepté de les réviser. La direction plutôt que de dénoncer les accords et se rendre impopulaire vis-à-vis des salarié-e-s, souhaite toujours obtenir la caution d'organisations syndicales.

Pour sa 3eme offensive, dès le 10 Octobre le gérant, François Enaud, est intervenu au Comité Central d'Entreprise pour annoncer ce que la Direction de Steria comptait faire. Les élu-e-s présent-e-s se sont bien gardé-e-s d'informer les salarié-e-s de ce qui les attendaient, répondant aux injonctions de la Direction.

La CGT STERIA dès qu'elle en a eu connaissance a immédiatement réagi en informant les salarié-e-s du projet scandaleux de la Direction.

Le 7 novembre lors de la première réunion de négociation, Olivier Vallet, Directeur Général a reconnu des « erreurs stratégiques »

Au cours de cette réunion Olivier Vallet a annoncé son plan: 20 Millions d'Euros à récupérer. Comment ? Ce sont les salarié-e-s qui paieront !

Au programme :

- Remise en cause des accords relatifs au temps de travail,
- Suppressions d'emplois à venir (C'est ainsi que le document remis par la Direction en séance indique vouloir négocier … « Les mesures d'accompagnement des salarié-e-s au départ »)
- Mobilité

Pour parvenir à ses fins la Direction voudrait imposer un « huis clos » à l'extérieur de Steria aux organisations syndicales pour négocier quasiment en continu jusque fin janvier 2014 en promettant de mettre à disposition chambres d'hôtel, ordinateurs portables, smartphones…Il ne manque plus que les rolex et les Rolls Royce avec chauffeur !

Quelle organisation syndicale accepterait cela ?!

D'ores et déjà la CGT (CGT STERIA, Unions Locale, Fédération) a décidé d'engager avec les salarié-e-s la bataille pour la sauvegarde des emplois, pour empêcher la détérioration des conditions de travail.

CGT STERIA

Case 421, 263 rue de Paris, 93514 MONTREUIL Cedex tél (local syndical): 0134885299

mail : BUREAU@cgtsteria.info

La voix de l'équilibre

Groupe crepa

Institution de retraite et de prévoyance

Depuis 1959

Depuis 1959, par la volonté des partenaires sociaux, le groupe CREPA est devenu pour l'ensemble des cabinets d'Avocats l'acteur essentiel pour la gestion des enjeux de prévoyance et de retraite.
L'équilibre nécessaire entre les syndicats des employeurs et des salariés garantit une gestion mutualisée et à but non lucratif.
Cette gouvernance paritaire est également à l'origine d'offres de protection sociale novatrices en matière de prévoyance et de dépendance.

www.crepa.fr

crédit photo : www.thinkstock.fr
une création www.mon-chat-et-moi.fr

Journées d'études / formations

Les instances représentatives du Personnel animées par Xavier BUROT

Les 27 & 28 janvier 2014
Les 22 & 23 avril 2014
Les 22 & 23 septembre 2014
Les 17 & 18 novembre 2014

Les journées d'études :

o **24 janvier 2014** : La formation professionnelle, intervenant Cabinet ECE : salle C1

o **27 février 2014** : Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi et le Crédit Impôt Recherche, intervenant SYNDEX, salle C1

o **20 mars 2014** : Les bilans sociaux, intervenant SEXTANT, Salle C1

Secteur des Centres d'Appels : AGENDA 2014

Les dates des prochaines réunions de la coordination des centres d'appels :

- **30 janvier, 27 mars, 29 mai et 25 septembre 2014**

Journée d'études « Les femmes dans les centres d'appels »
- **27 novembre 2014**

Congrès ARVATO
- **15 & 16 janvier 2014**

Secteur du sondage (2013)

Le collectif sondage :

- **10 décembre de 9h30 à 16h30**

Secteur « hôtesses d'accueil »

Coordination des hôtesses et hôtes d'acceuil :

- **9 janvier 2014**